



Paris, le 20 JUL. 2012

LA GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesdames, messieurs,

Comme vous le savez, la règle de non-cumul de mandats ne me concerne pas, puisque je n'ai pas de mandat exécutif local. J'aurais donc pu continuer à être Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et conseillère régionale.

Je l'aurais fait si l'océan était plus étroit et que je pouvais maintenir mon assiduité aux séances de l'assemblée plénière, de la commission permanente et de mes deux commissions, comme je me le suis fixé dès mon élection en mars 2010. Je n'entends pas me désintéresser des problèmes et des sujets qui nous préoccupent en Guyane.

Si l'exercice de ce mandat régional n'était assorti d'une indemnité, je me serais maintenue. Je considère que je ne peux percevoir cette indemnité, ne pouvant être assidue.

Par contre, je suivrai toujours avec la plus grande attention les dossiers et les débats. Mon conseiller aux affaires réservées, monsieur Eric Lafontaine, en sera le relais. Quelques événements survenus depuis ma prise de fonction vous ont permis de vous rendre compte que cette vigilance est intacte. Le groupe Démocratie et probité qui accueillera deux nouveaux élus, continuera à la région à travailler à votre service.